

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 10 Prairial.

(Ere vulgaire)

Vendredi 29 Mai 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 liv. pour six mois, et de 22 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

I T A L I E.

De Livourne, le 9 mai.

Il est arrivé un paquebot anglois avec une promotion d'amiraux, de vice-amiraux & de contre-amiraux de l'escadre qui est ici. Le vice-amiral Hottam, qui étoit vice-amiral de l'escadre rouge, a été nommé amiral de la bleue, & a hissé son pavillon en cette qualité, au bruit d'une salve de 21 coups de canons. Cette escadre se dispose à remettre à la voile, sur l'avis qu'elle a reçu que celle de Toulon, renforcée des vaisseaux arrivés de Brest, alloit mettre en mer.

Les vaisseaux français le *Ca Ira* & le *Censeur*, pris dans le dernier combat, ont été jugés hors d'état de service; en conséquence on en a fait la prise, qui a été portée à 71 mille livres serliag, cette somme sera répartie entre les officiers & les équipages anglois & napolitains.

Il est arrivé ici un navire d'Alexandrie d'Egypte, qui a annoncé que la première récolte des grains y avoit été fort abondante, & que 300 navires pour différentes destinations étoient déjà chargés d'orge: nous avons aussi reçu une grande quantité de bâtimens chargés de grains, venant de Sicile & du royaume de Naples.

Samedi dernier, un corsaire français conduisit dans notre port un brigantin anglois, allant de Zante en Angleterre. On a appris par cette voie, qu'à bord d'une prise faite par un corsaire français, & qui alloit à Londres, étoit le duc de Richelieu, une grosse somme en numéraire & cinq malles de lettres que les Anglois ont jetées à la mer.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 7 mai.

Suite de la déclaration de S. M. le roi de Prusse, à ses très-hauts et hauts co-états de l'Empire, relativement au traité de paix conclu le 5 avril 1795, avec la république française; (remise à la diète de Ratisbonne).

Et sur quelle coopération pour la continuation de la

guerre S. M. pouvoit-elle compter pour l'avenir, sur-tout lorsque la masse des forces opposées à l'ennemi de l'Empire se trouvoit si considérablement diminuée par la défection des Provinces-Unies, & que par-là le côté le plus faible de l'Allemagne se trouvoit ouvert à l'ennemi qui pouvoit pénétrer dans le cœur. De tous côtés s'offroient les tristes vestiges du malheur constant des armes alliées, & l'on ne pouvoit gueres espérer un meilleur succès pour l'avenir. Sa majesté impériale elle-même, qui ayant un intérêt multiplié, pressant & immédiat, & pouvant plus facilement employer de grandes forces, étoit le directeur suprême de la guerre, avoit déjà témoigné, dans le milieu de l'année précédente à l'Empire d'Allemagne, qu'il n'étoit plus en son pouvoir de le sauver sans un secours prompt & convenable en hommes & en argent. Et que restoit-il alors à attendre de l'Empire même, qui ensuite, lorsque la crise augmenta, se trouva de plus en plus abandonné à lui-même & à la foiblesse progressive de ses moyens de défense; qui avorta à la vérité de porter ces moyens jusqu'au quintuple de l'armement de l'Empire, mais sans pouvoir s'en promettre plus d'effet que de l'armement au triple existant jusqu'alors, attendu que tant de pays de l'Empire envahis par les Français ne pouvoient coopérer en aucune manière, que la plupart des états de l'Empire étoient les uns épuisés par des malheurs & les frais de la guerre, les autres trop foibles par eux-mêmes & nullement armés; & en général, parce que cette guerre, comme toutes celles que l'Allemagne a soutenues autrefois, a confirmé l'expérience toujours renaissante, que la constitution guerrière de l'Empire offre maintes déficiences qui résultent d'un tout composé de plusieurs parties différentes, & ne peut opérer efficacement par-tout sans l'assistance d'autres puissances.

Certainement toutes les considérations que font naître ces rapports ainsi que d'autres, devinrent plus fortes & plus imposantes, lorsqu'à l'issue de la dernière campagne, d'un côté la crise menaçoit d'atteindre le degré le plus dangereux, & que de l'autre il commença à s'élever un

France des ruines du système de terreur abattu, un régime plus solide de modération & de douceur, & un sentiment sage du besoin où la France étoit elle-même de la paix. Alors l'Allemagne de son côté ne pouvoit plus formé qu'un vœu, qu'un désir.

Si, après trois années marquées par la mort & la dévastation, les ressources de la guerre se trouvent entièrement épuisées, que tout espoir d'un meilleur succès pour l'avenir est évanoui; s'il est de la plus grande évidence que la main puissante de la providence a donné une direction si tranchante au torrent rapide des armées ennemies & que toute tentative pour y opposer une digue soit reconnue inutile; si l'ennemi lui-même ne paroît pas éloigné de donner les mains à une paix, & qu'il y ait tout espoir d'obtenir davantage par-là, que par l'opiniâtreté à continuer la guerre... Pouroit-il encore rester un choix à faire? Un souverain sage & humain eût-il voulu voir encore les désastres de la guerre s'étendre de plus en plus sans mesure & sans but? Les provinces déjà remplies de désolation n'étoient-elles point encore assez épaissées? L'humanité souffrante n'étoit-elle point assez abattue?

S. M. le roi témoigna en conséquence le vœu si juste de son cœur de voir bientôt la tranquillité & la paix rendus aux états prussiens, & s'il étoit possible aussi à l'Empire d'Allemagne. L'Empire sentit aussi lui-même & témoigna presque universellement ce désir, & il commença à entreprendre une délibération formelle, à la diète, sur les moyens d'atteindre un but aussi important. Des cercles entiers de l'Empire & plusieurs des premiers princes de l'Allemagne s'adressèrent aussitôt à S. M. en la priant d'aider de concert avec S. M. l'empereur à procurer à l'Empire une trêve & ensuite la paix. Par un effet de zèle patriotique de plusieurs états pour le bien être & celui de l'Empire, on vit bientôt paroître le *conclusum* connu de la diète, dans lequel l'Empire témoignoit avec dignité & de la manière convenable, son vœu pour la paix, & prioit le chef suprême de l'Empire d'ouvrir les voies pour une tentative tendante à la paix, & de daigner s'entendre avec le roi, au sujet de la coopération de S. M.

Cette ouverture de sa majesté impériale, comme première & suprême coopération à laquelle celle du roi ne pouvoit que se réunir, n'a point eu lieu, non plus qu'une intelligence spéciale avec sa majesté prussienne, au contraire toutes les démarches ont eu lieu pour que tous les hauts-états fournissent seulement pour la campagne de cette année leur contribution à l'armement de l'Empire, laquelle foible & quelque peu fructueuse qu'elle puisse être à l'avenir; & il y a malheureusement de plus en plus d'apparence, que l'Empire malgré son inclination si solennellement témoignée pour la paix, continuera de rester impliqué dans cette guerre malheureuse.

(La suite à demain.)

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de Nantes, du 3 prairial.

On vous trompe quand on vous dit que les chouans continuent leurs ravages dans nos cantons. La paix est très-solidairement faite avec eux, aux mêmes conditions qu'avec les vendéens. Ils formeront, comme avant, une garde territoriale de deux mille hommes, soldée par la répu-

blique. En attendant, ils exercent la police la plus sévère contre ceux qui, sous le nom de chouans, se permettent quelque violence sur les grandes routes ou dans les petites communes. On en avoit déjà fusillé plus de 50 qui avoient volé ou assassiné des voyageurs.

Les vrais chouans vivent en très-bonne intelligence avec les gardes nationales des départements voisins, & ils se donnent réciproquement des diners. En venant ici, j'ai rencontré à Ancenis le bataillon d'Arras qui venoit d'installer à Varade un bataillon de chouans, lequel avoit demandé à y remplacer celui d'Arras pour la garde des mines.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

De l'Orient, le 1^{er} prairial.

La corvette la *Musette*, partie du cap François le 20 germinal, entre dans ce moment; elle rapporte que nous étions maîtres de St.-Domingue, à l'exception du Môle St.-Nicolas, où les Anglais étoient très-resserrés. Les Noirs qui ne sont pas employés à combattre, sont renfermés sur les habitations, & les propriétaires restés sur les lieux, leur accordent le tiers de la récolte.

De Paris, le 9 prairial.

Une lettre d'Aix, au département des Bouches du Rhône, en date du 24 floréal, contient les détails suivants :

» Hier, à 3 heures après-midi, le peuple s'est assemblé sur le cours; delà il s'est rendu sur la place de la maison commune & s'est emparé de deux pièces de canons; il les a conduits aux casernes & elles ont été pointées contre la principale porte pour empêcher toute correspondance avec le commandant de la place. De suite les prisons ont été forcées; les terroristes qui y étoient renfermés voyant approcher l'heure dernière de leur vie criminelle, ont voulu se défendre; ils ont tiré sept coups de pistolets dont heureusement aucun bon citoyen n'a été atteint. Les coquins n'ont retardé leur mort que de quelques instans; à 9 heures du soir ils étoient tous exterminés, au nombre de 45.

Les brigands détenus dans les prisons de Marseille, sont menacés du même traitement.

Il vient de partir, dans le moment où j'écris, un détachement de 200 dragons; pour aller donner la chasse à un rassemblement de terroristes qui s'est formé dans un village, à une lieue d'Aix. Nous n'avons été instruits encore d'aucun résultat.

On apprend de Rouen que, dans la nuit du 1^{er} au 2 de ce mois, un attroupement considérable à la tête duquel étoient plusieurs prisonniers de guerre, s'est porté au moulin de Bourg-Achar, en a enfoncé les portes & enlevé toutes les montures qui y étoient pour le compte des citoyens.

Chaque jour apporte quelque nouvelle preuve de la correspondance qui existoit entre les terroristes répandus sur le sol de la république, pour porter à la fois des coups perfides & combinés à la liberté publique.

Depuis l'échec que la tentative du mois de germinal avoit reçu à la convention, les rebelles avoient essayé de mûrir une autre révolte, & ils avoient sans doute pensé qu'il ne leur suffiroit pas d'avoir un seul foyer d'agitation. L'esprit général de Paris n'étoit point pour eux. Ils tentoient donc à en former d'autres, & nos ports les

sembleroient subsister indispensiblement de la d'Érest & & même fait à T. douteux de l'Inte le patrie Loire.

On se poser ce de poin simple. tout ils nistratio effrayée de germ de tous échouoit conventi

La pu naires j simple co les drap tion qu premier les rep avoient pour en

Suite

La jo cisi; la tracer u à atteste vte tou putes q rétés.

Le le plus d'u ganisée. ferens o appellei par Pho national

naire, o de jacob pelles pa Cambon qu'ils or tenté de prits, & avoit gla

La co bataillon de caval tenoit de défensive qu'enhar chaque p avoient p

semblerent propres à seconder leur dessein. La rareté des subsistances avoit déterminé à faire une petite réduction indispensable dans les rations ; c'est le texte que les ennemis de la chose publique ont pris pour souffler le feu de la discorde & de l'insurrection : ainsi à Rochefort, à Brest & dans quelques autres ports, on a vu les ouvriers & même quelques équipages à la veille de faire ce qui s'est fait à Toulon, & les projets des anarchistes ne sont plus douteux : on en a vu s'agiter même dans les départemens de l'intérieur où ils ont été promptement comprimés par le patriotisme, comme au Pay, département de la Haute-Loire.

On se demandera sans doute, comment a pu se composer cette organisation simultanée de révolte dans tant de points à la fois. La réponse à cette question est toute simple. Des agens jacobins existoient déjà par-tout ; par-tout ils avoient & ont encore des places dans les administrations ; la montagne, leur patronne née, ayant été effrayée de se voir mise à nud par les mouvemens du mois de germinal, s'est empressée d'attiser le zèle dominateur de tous ses missionnaires, en les avertissant que s'ils échouoient une dernière fois dans le dessein d'écraser la convention, la montagne elle-même alloit être écrasée.

La puissance, la richesse, l'existence même des missionnaires jacobins se trouvant ainsi menacée, rien n'est plus simple que l'empressement qu'ils ont eu de se ranger sous les drapeaux & les principes des membres de la convention qui régnoient quelques heures dans la journée du premier prairial. Ce regne avoit été promis d'avance par les représentans montagnards à leurs frères, & ceux-ci avoient tout disposé pour s'en saisir à jour nommé ; & pour en jouir ensuite sans trouble.

Suite du tableau de la révolte du premier prairial.

La journée du 1^{er} prairial n'avoit produit rien de décisif ; la nuit fut employée de la part des rebelles à se tracer un plan plus régulier, de la part de la convention à attester par quelques actes fermes qu'elle avoit recouvré toute son indépendance & toute sa dignité ; 14 députés qui avoient débité avec les assassins, furent arrêtés.

Le lendemain, 2 prairial, présenta le tableau, non plus d'une sédition confuse, mais de la guerre civile organisée. Les toisons de la révolte se répondoient de différens côtés & multiplioient les alarmes ; le tambour appelloit à leurs sections les citoyens fidèles ; éclairés par l'horrible scène qui avoit eu lieu à la convention nationale & par les décrets rendus par la faction sanguinaire, on commençoit à se réunir, à s'entendre. Le nom de jacobins, le nom de Billaud, Collot & Barrère, rappelés par un de leurs décrets, le nom de Thuriot & de Cambon, délibérant avec eux, le nom de la commune qu'ils organisoient, le souvenir de tant de crimes, l'attente de crimes plus affreux encore, tout agitoit les esprits, & dissipoit par degrés la morne terreur qui les avoit glacés la veille.

La convention se vit bientôt gardée par une foule de bataillons de gardes nationales & par quelques escadrons de cavalerie qu'une précaution sage du gouvernement tenoit depuis quelque tems à portée de Paris. Ces mesures défensives, toutes imposantes qu'elles étoient, ne firent qu'enhardir les rebelles ; ils s'avançoient, se fortifioient à chaque pas, se rendoient maîtres de la commune où ils avoient placé leurs chefs, se déployoient le long de la

Seine, couvroient leurs longues colonnes d'une artillerie assez nombreuse. Des bataillons fidèles brûloient de marcher à leur rencontre ; mais ce mouvement fut trop ralenti. La nuit arriva, des traitres & des lâches s'introduisirent dans les rangs ; les canonniers sur-tout, cette troupe qui se souvenoit toujours d'avoir été la garde prétorienne des tyrans, ne marchoit avec les bataillons que pour attendre l'occasion de les trahir ; quand ceux-ci rencontrèrent les rebelles, les canonniers, sous prétexte de fraterniser, allèrent leur livrer leurs canons. Si les scélérats dans cet instant avoient eu toute leur audace, un massacre affreux avoit lieu sur-le-champ ; mais ils étoient encore trop peu sûrs de la victoire pour tenter le combat ; ils s'approchèrent de la convention, & là, soit que la fatigue d'une situation si violente eût déjà épuisé le courage, soit que le grand nombre des députés prudes eût habilement disposé des députés pusillanimes ; là ces rebelles furent introduits, furent entendus, furent embrassés ; leur orateur parla à la convention, comme un chef de Tartares parle à ses plus vils esclaves ; il intima ses ordres, reçut ou plutôt voulut bien donner le baiser fraternel. Les révoltés virent la plupart de leurs demandes accueillies, & se retirèrent avec insolence d'une assemblée de législateurs que la veille ils avoient impunément assassinés & qu'ils avilissoient impunément aujourd'hui.

Telle fut cette séance, dont nul motif de prudence ne pouvoit colorer la profonde abjection, qui faillit décerner aux révoltés la victoire sans combat : où l'on vit retracer, comme pour un dernier exemple, tout ce que la démagogie entraîne de bassesse & d'infamie.

Quand on apprit que la convention avoit paru céder aux demandes des rebelles, la consternation fut générale : cependant, près de périr, on vouloit périr avec honneur. Les jeunes gens se montrèrent par-tout ; ils se rappellèrent le pacte qui, depuis plusieurs mois, les tient unis pour la défense de tout ce qu'ils aiment & pour venger tout ce qu'ils ont perdu. Quant aux scélérats, ils paroissoient se reposer sur leur première victoire. Un silence affreux régnoit dans Paris.

On apprend que la convention médite une vengeance des outrages qu'elle a reçus ; on voit accourir autour d'elle de nouveaux escadrons, qui demeurent inaccessibles aux séductions des révoltés : le bruit se répand que l'homme qui a porté la tête du député Ferraud vient d'être condamné à la mort par le tribunal révolutionnaire : l'espérance renaît, on s'anime à poursuivre les assassins. . . . Bientôt on annonce que le scélérat, près de l'échafaud, a été soustrait au glaive de la loi par une horde de femmes qui ont pénétré à travers une faible escorte de gendarmerie ; lâches soldats, qui destinés à repousser les révoltés, les ont toujours secondés. On apprend que l'assassin a été reconduit en triomphe au milieu du fauxbourg : l'indignation est au comble ; la fureur transporte tous les esprits ; en un instant, l'élite des bataillons se forme, vient demander la vengeance, le combat ; le gouvernement veille & se dispose à aller attaquer les rebelles dans leur fauxbourg ; les troupes de ligne étoient animées du meilleur esprit ; chaque moment fut mis à profit ; la nuit favorisa cette grande entreprise, & les rebelles à leur réveil, se virent assiégés dans leur fauxbourg, qu'ils croyoient un asyle plus sûr & plus respectable que la convention nationale.

LACRETELLE le jeune.

(La suite à demain.)

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

CITOYEN,

Je partage avec vous & avec tous les amis de la vertu & de la littérature l'intérêt que vous prenez à la mémoire de M. Barthélemi. Je sais qu'un honnête vieillard né dans la même année que lui & son collègue dans deux académies, s'occupe actuellement à écrire de son mieux un Essai sur la vie de cet excellent homme, avec qui il étoit intimement lié. Je crois devoir vous en prévenir, en invitant (comme vous faites si bien) toutes les meilleures plumes à s'exercer sur un sujet si intéressant.

Un de vos abonnés.

CONVENTION NATIONALE.

Suite de la séance du 8 prairial.

Chiappe, dans sa lettre, a confirmé les nouvelles annoncées dans la lettre des représentans, écrite de Lyon.

Les révoltés n'agissent qu'au nom de la montagne, Charbonnier est à leur tête; les opérations se concertent chez lui. Le but des rebelles étoit de marcher sur Paris, de se recruter en route de tous les brigands, & d'égorger ceux qui ne voudroient pas se joindre à eux.

Une troisième lettre annonce que l'escadre est toujours dans la grande rade, & que la famille d'Escudier a aussi joué un grand rôle dans cette révolte.

On demande l'arrestation d'Escudier; on représente qu'il vient de sortir avec Ricard, & que c'est d'après une conversation entr'eux & Laignelot, qui est venu se placer près d'eux, à l'instant où Doucet est monté à la tribune.

On rappelle que Laignelot, le premier prairial, pendant qu'on assassinait la représentation nationale, remplissoit au bureau, au milieu des révoltés, les fonctions de secrétaire, ainsi que Thirion.

On demande leur arrestation.

Panis veut défendre Laignelot. — Tu as conspiré toi-même, lui crie Bourdon. — Moi, s'écrie Panis? — Oui, toi, lui répondent plusieurs voix.

Panis. — Jamais je n'ai assassiné personne.

Une voix. — Et le 2 septembre?

D'après divers faits qui prouvent sa complicité, l'Assemblée décrète l'arrestation de Panis & de Salicetti, ainsi que celle des autres membres contre lesquels elle venoit d'être demandée.

Clauzel retrace le tableau des crimes dont se sont rendus coupables, le 1^{er} prairial, plusieurs députés qui sont arrêtés; il dit que la foiblesse de l'Assemblée, au 12 germinial, a produit le 1^{er} prairial; que la France auroit droit de s'étonner de voir quelques agens turbulens expier leurs crimes sur l'échafaud, si les chefs de la conjuration restoient impunis. Il demande que ces représentans criminels soient traduits devant la commission militaire. — Décrété.

Fréron annonce que 200 Marseillais ont été appelés à Paris pour la révolte du 1^{er} prairial, sous les ordres de Pierre Féry & de Férou, connus tous deux par leurs crimes: il demande la mise hors de la loi de ces deux chefs. — L'Assemblée décrète le renvoi devant la commission militaire.

Clauzel rappelle le rôle affreux que les Femmes ont joué dans la dernière rébellion: celle de Moïse Bayle croit le 30, que son mari sortiroit le lendemain. Clauzel fait décréter que les femmes des députés arrêtés ou hors de la loi, dont le domicile habituel n'est pas à Paris, en sortiront sous 24 heures.

L'Assemblée a ratifié le dernier traité conclu avec la Prusse, & celui conclu avec la Hollande.

Sur la proposition d'un membre, au nom du comité des finances, l'Assemblée décrète que les assignats de 5 livres & au-dessus, portant des empreintes de royauté, seront reçus en paiement des biens vendus, comme de ceux à vendre.

Thibaut, au nom du même comité, fait décréter que les loteries seront composées par moitié des meubles & immeubles provenant des émigrés & de bons au porteur, payables sur les mêmes biens: il y aura 50 lots de maisons, 150 lots de meubles & effets précieux, & 800 lots de bons au porteur. Le comité soumettra à l'Assemblée la ratification du premier prospectus.

Séance du 9 prairial.

Au commencement de cette séance un membre demande que les comités fassent enfin leur rapport, sur ceux qui ont trempé dans la conjuration du premier; il croit que tous les chefs ne sont pas arrêtés; qu'il y en a qui siègent encore dans le sein de l'Assemblée; il dénonce Robert Lindet & Jambon Saint-André. L'Assemblée renvoie cette dénonciation pour la discuter à l'instant où elle sera plus nombreuse.

Merlin (de Douai) est venu, au nom du comité de salut public, exposer que depuis quelque tems beaucoup de prisonniers de guerre se sont évadés des lieux où ils étoient prisonniers; on en a vu à Paris; il est clair qu'ils y avoient été appelés par les conjurés.

Merlin propose & l'Assemblée adopte un projet de décret portant que les prisonniers de guerre évadés qui seront trouvés, après le délai fixé, hors du lieu de leur résidence, seront condamnés à six années de fers, ceux qui seront trouvés dans le département de Paris, à la peine de mort.

Les prisonniers même échangés, sont tenus de sortir du département de Paris, dans 24 heures, sous la même peine.

Ne sont exceptés que ceux qui ont des ordres ou des permissions du gouvernement.

Larivière a renouvelé son accusation contre Lindet & Carnot.

Gouly a demandé l'arrestation provisoire de tous les membres des anciens gouvernemens.

Après quelque discussion, cette motion alloit être mise aux voix.

La convention a décrété l'arrestation de Robert Lindet, Japot, Elie Lacoste, Laviouerie, Voulland, Jambon-Saint-André, David, Barbau, Dubarran, & Bernard, de Saintes. Elle a passé à l'ordre du jour sur la motion d'arrêter Carnot, Louis (du Bas-Rhin) & Prieur (de la Côte-d'Or).